



PREAVIS No 04-2015 « BUDGET 2016»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 24 novembre 2015

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 10 novembre dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, président du CoDir et du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du cinquième budget présenté à l'ASEL. Il est légèrement en hausse par rapport au budget 2015 (+4%). Cette progression, ainsi que celle des charges par rapport aux comptes 2014 (+10,1) sont documentées dans ce préavis bien détaillé. D'autre part il n'est pas encore touché par l'augmentation du loyer et des charges des locaux de la police. En effet la Direction de domaines de la Commune de Pully est en train de revoir le coût réel de tous ses bâtiments occupés par des tiers. Celui payé par l'ASEL, fixé en 2012, restera inchangé en 2016, mais il faut déjà prévoir une augmentation au budget 2017.

Préavis

On constate une légère augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2015, dues aux augmentations de salaires statutaires et aux salaires supérieurs versés à des remplaçants plus âgés lors de rotation de personne. Bien que l'effectif total ne change pas en 2016, deux aspirants viendront rejoindre les rangs de l'ASEL. L'un pour remplacer un sergent partant à la retraite, l'autre pour pallier à un certain manque d'effectif et à d'autres départs prévus en 2016. L'équipe sera alors suffisante pour les tâches à effectuer pour autant qu'on ne déplore pas d'absences de longue durée.

Il est prévu chaque année un renouvellement de véhicule de police. Cet achat se fait via le budget et non en puisant dans le fonds de renouvellement. Ce dernier

alimenté de CHF 50'000 doit servir en cas de grosse dépense, pour un fourgon ou un véhicule de signalisation par exemple. De même en ce qui concerne l'informatique, les CHF 100'000 portés au fonds de renouvellement sont réservés pour les grands projets prévus par la commune de Pully.

Brochure du budget

P. 1 - 600.3040.01 : part patronale concernant les mesures d'assainissement de la caisse pendant 17 ans.

P. 1 - 600.3101 : la nouvelle politique de gestion des imprimés initiée au sein de la commune de Pully prévoit le renouvellement des imprimantes, le renoncement à la location à des tiers et l'abandon des petites imprimantes privées. Ce changement est générateur de grosses économies sur la durée.

P 2 - 612.3116 : le matériel Polycom (radios) a 8 ans. Utilisé tous les jours, il est mis à mal et les pièces de rechange des premiers modèles n'existent plus. D'autre part le canton ayant déjà adopté les nouveaux modèles, les communes doivent suivre. En ce qui concerne le nouvel éthylomètre, il s'agit d'une décision fédérale pour un nouveau type d'appareil qui évite les prises de sang.

P. 2 - 612.3139 : ces cartouches spéciales police doivent être renouvelées pour des raisons de sécurité.

P. 3 - 613.3137 : renouvellement d'un stock de billets destinées à la revente aux organisateurs de manifestations.

P. 3 - 613.3313 : pour rappel, c'est l'amortissement des véhicules et du matériel transmis à l'Association en 2012.

P. 3 - 613.4362 : il s'agit des indemnités payées par l'Office des poursuites pour les commandements de payer délivrés par la police

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis 4-2015, soit

De valider le budget 2016 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » .

Pully, le 14 novembre 2015

Anne Schranz, Pully,
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex